

~~R.E.~~ de 18/3/40 CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

NUMERO REC	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
92	Kinshasa	21	18	840	

Mentions de service : **aff**

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

At *territoire ruhengeri*

Heure : _____

D Urgent
RP Réponse payée
LC Télégramme différé
NLT Télégramme lettre
TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

reconnaissons prévenir l'agence opérationnelle
atteindre ceinture desire le rencontrer jeudi
matin bureau territoire pour question
importante en ce -
territoire Kinshasa.

